



4.

**PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DE
FONDATION DE LA FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE DE LA
SANTÉ DU QUÉBEC | SECTEUR
PRIVÉ (FIQP) TENU LES
5 ET 6 OCTOBRE 2016**

Décision FIQP-A17-C-I-D4

**soigner:
une œuvre
collective**

fiqp

FIQ | SECTEUR PRIVÉ

1^{er} CONGRÈS

27 novembre au 1^{er} décembre 2017
Au Centre de congrès et d'expositions de Lévis



soigner: une œuvre collective

RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Marie-Claude Ouellet, secrétaire

COORDINATION

Sylvie Bissonnette, coordonnatrice, secteurs et services

RÉDACTION ET SECRÉTARIAT

Fabienne Pouliot, adjointe administrative



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DE FONDATION DE LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | SECTEUR PRIVÉ (FIQP) TENU LES 5 ET 6 OCTOBRE 2016, À L'HÔTEL MONTFORT NICOLET

LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2016

1. MESSAGE D'OUVERTURE

Madame Marie-Claude Ouellet, membre du comité exécutif de la FIQ, procède à l'ouverture du congrès de fondation de la FIQ-EPC⁺ à 10 h 3. C'est avec beaucoup de fierté que madame Ouellet souhaite la bienvenue aux déléguées et présente les membres du comité exécutif provisoire de la FIQ-EPC⁺, mesdames Martine Tremblay, présidente locale de l'Alliance interprofessionnelle de Montréal (AIM) du Groupe Champlain de la Montérégie, Geneviève Rouleau, agente syndicale du Syndicat des infirmières et infirmières auxiliaires (SIIA) du Groupe Champlain de l'Outaouais, Sonia Mancier, présidente locale des Professionnel(les) en Soins de Santé Unis (PSSU) de Vigi Santé de la Montérégie, Martine Beaulieu, agente syndicale du Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ) du Groupe Champlain et Josée Chartré, responsable locale du Syndicat Régional des Professionnelles en Soins du Québec (SRPSQ) du Groupe Roy Santé.

Les membres du comité exécutif provisoire s'adressent à la délégation en précisant qu'elles étaient conviées en janvier dernier pour discuter de la création d'une Fédération regroupant les professionnelles en soins des établissements privés conventionnés (EPC) et des établissements privés. C'est près de 10 mois plus tard que les membres du comité exécutif provisoire de la FIQ-EPC⁺ les ont réunies pour adopter les statuts et règlements de cette nouvelle organisation syndicale.

Conscientes d'être des pionnières, elles souhaitent que cette nouvelle fédération soit le tremplin de la future centrale de la santé au Québec. C'est pourquoi elles invitent les déléguées à prendre leur place, à prendre la parole et surtout, à exercer un rapport de force auprès de leurs employeurs, convaincues que c'est avec la solidarité et le réseautage qu'elles y arriveront. Plutôt que de s'écraser devant le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, elles ont décidé de se servir du projet de loi 10 comme d'une opportunité pour imposer un système de soins sécuritaires et de qualité, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

« Les membres du comité exécutif provisoire sont très heureuses de vous convier à ce grand moment historique qui se dessine aujourd'hui pour les professionnelles en soins des établissements privés conventionnés et des établissements privés », souligne la porte-parole, madame Sonia Mancier.

Les membres du comité exécutif provisoire dévoilent la banderole arborant le logo et le slogan de la nouvelle Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec | Secteur privé (FIQP) « *Public ou privé, la FIQ c'est la FIQ.* » diffusés simultanément sur les écrans.

Pendant que les déléguées reçoivent un sac à l'effigie de la FIQP, contenant entre autres le cartable du déroulement du congrès ainsi que les Statuts et règlements qui seront adoptés lors cette instance, c'est sur l'air de la chanson thème *Toi + Moi* que le congrès de fondation de la FIQ | Secteur privé prend son envol.

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DES DÉBATS ET DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

Présenté par : Madame Sonia Mancier, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP.
Aucun document de référence.

Madame Sonia Mancier dépose la proposition **A16-C-I-01** (Mancier-Tremblay) et appelle le vote.

A16-C-I-01 IL EST PROPOSÉ: « De nommer mesdames Joanne Poulin et Chantal Martin à la présidence des débats et madame Fabienne Pouliot au secrétariat d'assemblée. » Sonia Mancier - Martine Tremblay	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--	------------------------------

Madame Chantal Martin agit à titre de présidente des débats.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Présenté par : Madame Chantal Martin, présidente des débats.
Document de référence : **A16-C-I-D1** « Projet d'ordre du jour ».

Madame Chantal Martin fait la lecture du projet d'ordre du jour. La proposition **A16-C-I-02** (Rouleau-Chartré) est déposée. Aucune intervention ni question n'étant soulevée, la présidente des débats appelle le vote.

A16-C-I-02 IL EST PROPOSÉ: « D'adopter l'ordre du jour tel que présenté. » Geneviève Rouleau - Josée Chartré	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--	------------------------------

4. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FIQ, MADAME RÉGINE LAURENT

Présenté par : Madame Josée Chartré, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP, accompagnée de madame Régine Laurent, présidente de la FIQ.
Aucun document de référence. La diffusion d'un montage vidéo et de la chanson thème du congrès de fondation de la FIQP accompagne la présentation.

À l'issue d'une courte présentation sur son implication et sur l'ensemble de sa carrière dans le réseau de la santé, madame Josée Chartré invite madame Régine Laurent, présidente de la FIQ, à prononcer le mot d'ouverture du congrès de fondation de FIQ | Secteur privé.

D'entrée de jeu, madame Laurent exprime aux déléguées toute sa fierté d'être parmi elles pour inaugurer ce grand moment historique. « *Aujourd'hui est un grand jour pour nous toutes. C'est ensemble que nous construisons l'avenir en consolidant la FIQ comme leader parmi les organisations syndicales dans le milieu de la santé* », souligne-t-elle. Ses principes restent les mêmes et elle demeure ainsi fidèle à sa mission, mais ses actions se multiplient pour mieux agrandir l'espace au bénéfice des patients et des professionnelles en soins qui y gagneront.

La FIQ a réussi à mettre en commun les intérêts des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes cliniques. Par la création de cette nouvelle fédération, elle invite toutes les professionnelles de la santé qui n'œuvrent pas dans le réseau public et qui souhaitent bâtir un milieu de la santé plus humain, à joindre ses rangs pour unir leurs intérêts, contribuant ainsi à offrir aux patients des soins plus sécuritaires et de meilleure qualité.

Avant de terminer, madame Laurent ne peut passer sous silence le travail formidable et le dévouement des membres du comité exécutif provisoire qui se sont investies pour jeter les bases de cette nouvelle fédération.

Elle poursuit en saluant également la contribution et le militantisme de trois salariées de la FIQ, mesdames Michelle Poirier et Sylvie Bissonnette ainsi que monsieur Jean-François Côté qui ont œuvré à ce beau projet sous le leadership de madame Marie-Claude Ouellet.

« Aujourd'hui est un grand jour, celui à partir duquel les professionnelles en soins auront pu dire qu'il n'y a donc plus de raison de se priver de la FIQ. Parce que, public ou privé, la FIQ c'est la FIQ! », conclut sur ces mots madame Laurent.

Les déléguées visionnent un montage vidéo des témoignages livrés par des déléguées des établissements privés conventionnés dans le cadre du débat sur la création d'une nouvelle fédération, qui s'est déroulé lors du conseil fédéral de la FIQ, le 2 juin dernier.

5. ACCUEIL DES INVITÉ-E-S

Présenté par : Madame Martine Beaulieu, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP.
Aucun document de référence.

Au nom des membres du comité exécutif fédéral provisoire, madame Martine Beaulieu souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce grand événement. Elle demande à la délégation d'accueillir chaleureusement les invités, les conférenciers, les commanditaires, les présidentes des syndicats des établissements de santé privés membres de la FIQ, les membres du comité exécutif, les coordonnatrices ainsi que les salariées de la FIQ qui ont contribué à la création de cette nouvelle fédération.

Elle poursuit en invitant monsieur Maurice Dupont, président du Réseau FADOQ, à adresser quelques mots à la délégation. D'entrée de jeu, monsieur Dupont se dit très honoré de participer au congrès de fondation de la FIQP, considérant cette invitation comme une preuve que la FIQ considère le Réseau FADOQ comme un allié de choix et reconnaît sa crédibilité et son pouvoir d'influence.

Selon monsieur Dupont, il existe une étroite communauté de pensée entre la FIQ et le Réseau FADOC en matière de soins de santé, ce qui donne lieu à une collaboration fructueuse à maints égards. Elle a entre autres mené, de concert avec plusieurs autres organisations, à l'abolition des frais accessoires qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier prochain.

Partageant les mêmes visions que la FIQ, le Réseau FADOQ considère important que l'accès aux soins et les services offerts en temps opportun redeviennent prioritaires, et ce, dans le respect des choix des patients. Ces services ont en effet été malmenés, depuis les dernières années, dans le contexte des grandes transformations subies par le réseau de la santé.

Aussi, tout comme la FIQ, le Réseau FADOQ se fait un ardent défenseur du maintien de l'universalité du système de santé et d'autres acquis sociaux que nos aînés ont contribué à mettre en place, lesquels sont menacés de toutes parts, notamment par des réorganisations et des compressions budgétaires. *« Représentant près de 500 000 membres au Canada, le Réseau FADOQ a comme mission de faire entendre la voix de nos aînés, en particulier celle des plus démunis et des plus vulnérables »*, souligne monsieur Dupont, qui se dit très heureux de pouvoir compter sur l'appui de la FIQ pour l'avancement des dossiers santé concernant les aînés.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'il porte fièrement le *Bouton argenté*, symbole d'un appui clair en faveur d'une qualité de vie adéquate des aînés du Québec, dont la campagne de sensibilisation bat son plein jusqu'au 31 octobre prochain.

En terminant, monsieur Dupont réitère à la FIQ, à titre de président, l'entière collaboration du Réseau FADOQ, dans ses revendications allant dans le sens d'un système de santé mieux centré sur les patients, des plus jeunes au plus âgés.

6. UN NOUVEAU MODÈLE POUR L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂÎNÉES EN PERTE D'AUTONOMIE – DES PETITES MAISONS POUR DES SOINS À L'ÉCHELLE HUMAINE, PRÉSENTATION DE MONSIEUR STÉPHANE GAGNON, PRÉSIDENT DU SPSS DU NORD DE LANAUDIÈRE

Présenté par : Madame Geneviève Rouleau, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP, accompagnée de madame Michelle Poirier, conseillère syndicale, et monsieur Stéphane Gagnon, président du Syndicat des Professionnelles en Soins de Santé du Nord de Lanaudière.

Aucun document de référence.

Militant syndical de longue date à la FIQ, monsieur Stéphane Gagnon est l'instigateur au sein de la Table régionale d'action et de concertation (TRAC) Lanaudière d'un projet citoyen visant à sensibiliser la population aux effets néfastes de la privatisation, particulièrement pour les personnes âgées. Son implication au sein du projet de construction des petites maisons pour aîné-e-s découle de son vécu personnel et d'une profonde réflexion sur les services offerts à ces personnes vulnérables.

Monsieur Gagnon dresse un bref historique du plan d'action initial concernant les nouveaux modèles de soins au Québec à propos duquel une première réflexion a été partagée avec les professionnelles en soins lors du congrès de la FIQ en 2011. Déjà, la TRAC Lanaudière avait comme mission d'informer la population sur la privatisation du réseau de la santé. En 2014, dans le cadre du congrès de la FIQ, la réflexion s'est poursuivie et les membres ont été consultés sur de nouvelles recommandations. Depuis, des activités et des rencontres ont eu lieu avec les différents maires de la région de Lanaudière dans le but de promouvoir ce projet d'envergure.

Aujourd'hui, c'est avec enthousiasme qu'il présente le nouveau modèle d'hébergement des personnes aînées en perte d'autonomie « *des petites maisons pour des soins à l'échelle humaine* ». Ce projet novateur, qui sera déployé dans la région de Lanaudière, s'inscrit parfaitement dans la lignée des nouveaux modèles d'hébergement FIQ. En effet, la Fédération adhère au principe que ces personnes doivent avoir le pouvoir de choisir le lieu où elles recevront des services adaptés à leurs besoins, allant du domicile au centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) public. Par la mise sur pied de maisons pour aîné-e-s, la FIQ propose donc un milieu d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie comme alternative au modèle actuel des ressources intermédiaires qui offrent des places dans des établissements qui s'apparentent à des CHSLD et qui n'ont d'autres visées que d'engranger des profits.

La création des petites maisons pour aîné-e-s suppose donc une prise en charge collective et une mobilisation citoyenne autour de l'organisation des services, dont le financement sera public. Ancrées dans les communautés, ces petites maisons proposent un milieu de vie où ces personnes pourront demeurer aussi longtemps qu'elles le souhaiteront, modulant leurs services et leurs soins en fonction des besoins et au gré de l'évolution de leur état de santé et de leur autonomie. Somme toute, une organisation à but non lucratif qui permettra de recentrer les services autour de la personne.

Madame Michelle Poirier poursuit en situant les travaux du nouveau plan d'action réalisé en tenant compte de la conjoncture. Basés sur la philosophie et le concept des petites maisons du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Montmagny-L'Islet, les nouveaux modèles adaptés à la population permettent d'avoir accès à des services de santé avec différents intervenants de la 1^{ère} ligne. En conséquence, les soins et les services offerts dans ces maisons doivent être financés publiquement pour en assurer la qualité. Quant aux infrastructures, elles seraient financées par la communauté pour ainsi demeurer hors de

la logique marchande. Ainsi, c'est le réseau public, par l'entremise du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, qui devrait assumer la prestation et la qualité des soins et des services dispensés.

Madame Poirier fait également le point sur l'état d'avancement des travaux réalisés au cours des derniers mois concernant la mise en œuvre d'un projet de quatre petites maisons sur un même terrain dans le nord de Lanaudière. Parmi les partenaires, autres que la FIQ, se joindraient le Chantier de l'économie sociale et sa Fiducie, la Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL), la Coopérative de développement régional (CDR) de Lanaudière ainsi que le Groupe d'aménagement de logements populaires (GALOP) de Lanaudière. Des maires de certaines municipalités concernées se sont montrés également intéressés à devenir partenaires dudit projet.

Par conséquent, la FIQ compte sur l'appui du CISSS de Lanaudière, particulièrement pour assurer l'allocation ou le financement des ressources nécessaires à la réponse aux besoins des personnes hébergées, qu'elles soient en légère ou lourde perte d'autonomie ou en soins palliatifs. À l'issue d'une rencontre positive, la directrice des soins de longue durée a confirmé l'intérêt manifesté par le directeur général du CISSS du Nord de Lanaudière à collaborer à la mise en œuvre de ce beau projet.

En terminant, madame Geneviève Rouleau tient à remercier monsieur Gagnon pour cette présentation qui a suscité un grand intérêt de la part de la délégation. Elle l'assure également qu'il peut compter sur l'appui des membres du comité exécutif provisoire de la FIQP dans la réalisation de ce projet humain et inspirant.

Un comité plénier de 30 minutes est ouvert.

Monsieur Gagnon souligne que la prochaine étape sera donc de rencontrer, d'ici les prochaines semaines, le directeur général et les acteurs concernés du CISSS du Nord de Lanaudière. « *En terminant, je vous invite à promouvoir ce beau projet qui, je le souhaite, saura inspirer la construction d'autres petites maisons pour aîné-e-s, où seraient dispensés des soins hautement personnalisés à l'échelle humaine* », souligne monsieur Gagnon.

Les déléguées visionnent à nouveau un montage vidéo des témoignages livrés par des déléguées des établissements privés conventionnés dans le cadre d'un débat sur la création d'une nouvelle fédération, qui s'est déroulé lors du conseil fédéral de la FIQ, le 2 juin dernier.

Question de privilège :

- Madame Sonia Mancier, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP, dévoile quatre affiches humoristiques illustrant la présidente de la FIQ, madame Régine Laurent, personnifiant des personnages colorés pour promouvoir la campagne publicitaire *100 % professionnelles en soins*.

Madame Joanne Poulin agit à titre de présidente des débats.

7. STATUTS ET RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du projet de Statuts et règlements de la nouvelle fédération

Présenté par : Mesdames Martine Tremblay, Martine Beaulieu, Josée Chartré, Sonia Mancier et Geneviève Rouleau, membres du comité exécutif provisoire de la FIQP, accompagnées de madame Michelle Poirier et monsieur Jean-François Côté, conseillères syndicales.

Document de référence : **A16-C-I-D2** « Statuts et règlements de FIQP ».

En fonctionnement, la présidente des débats donne quelques précisions concernant l'adoption des Statuts et règlements de la FIQP. Le document D2 sera présenté en quatre blocs suivis chacun d'un comité plénier. Par la suite, une délibérante sera ouverte sur l'ensemble de la présentation, laquelle sera suivie de l'appel du vote chapitre par chapitre. Enfin, le document D2 sera adopté dans son entièreté.

À tour de rôle, les membres du comité exécutif provisoire font une lecture exhaustive des Statuts et règlements de la FIQP.

▸ **Bloc 1 – Chapitres I à IV:**

Les recommandations 3 à 6 sont déposées.

Un comité plénier de 20 minutes est ouvert.

▸ **Bloc 2 – Chapitres V et VI :**

Les recommandations 7 et 8 sont déposées.

Un comité plénier de 20 minutes est ouvert.

▸ **Bloc 3 – Chapitres VII à IX:**

Les recommandations 9 à 11 sont déposées.

Un comité plénier de 20 minutes est ouvert.

Minute du service Éducation-Animation : Madame Shirley Dorismond, membre du comité Éducation-Animation, invite la délégation à se lever et à bouger en faisant quelques exercices.

▸ **Bloc 4 – Chapitres X à XIV:**

La recommandation 12 et les recommandations 14 à 18 sont déposées.

En fonctionnement, la présidente des débats indique que la présentation du document D2 est terminée. Considérant que les militantes n'ont disposé que d'un très court délai pour prendre connaissance des Statuts et règlements, la pause prévue cet après-midi sera prolongée afin de leur permettre d'échanger entre elles à ce sujet. Au retour de la pause, un premier comité plénier sera ouvert pour le bloc 4 et, par la suite, un deuxième comité plénier sera ouvert pour les blocs 1, 2 et 3 pour permettre, le cas échéant, le dépôt d'amendements en lien avec chacune des recommandations. Enfin, elle mentionne que la délibérante et le vote en lien avec le document D2 se feront demain.

Un premier comité plénier de 20 minutes est ouvert pour le bloc 4.

La proposition **A16-C-I-13** (Léger-Dorismond) est déposée.

Un deuxième comité plénier de 20 minutes est ouvert pour les blocs 1, 2 et 3.

8. « FEMMES, VIEILLISSEMENTS ET SOLIDARITÉS », CONFÉRENCE DONNÉE PAR MADAME MICHÈLE CHARPENTIER, PROFESSEURE À L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL, UQAM, TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT ET LA DIVERSITÉ CITOYENNE

Présenté par : Madame Martine Tremblay, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP, accompagnée de madame Michèle Charpentier, professeure à l'École de travail social à l'Université du Québec à Montréal.

Aucun document de référence.

Madame Martine Tremblay demande à la délégation d'accueillir chaleureusement madame Michèle Charpentier, professeure à l'Université du Québec à Montréal. Sa longue feuille de route impressionne tant pour son implication durant de nombreuses années auprès des personnes âgées dans le réseau de la

santé, que pour sa vaste expertise sur les questions reliées aux politiques sociales en matière d'hébergement des personnes âgées et de protection contre les abus et la maltraitance.

Elle s'est aussi consacrée à l'enseignement et à la recherche autour des questions liées à l'exercice des droits et l'encapacitation des personnes âgées, particulièrement celles en situation de vulnérabilité. Titulaire de la Chaire de recherche de l'UQAM sur le vieillissement et la diversité citoyenne, madame Charpentier est aussi vice-présidente du Réseau de recherche international sur l'Âge, la Citoyenneté et l'Insertion sociale depuis 2008.

D'entrée de jeu, madame Charpentier fait part aux militantes que c'est avec un immense plaisir qu'elle a accepté cette invitation, avouant être elle-même sensibilisée aux mêmes préoccupations qu'elles en ce qui a trait aux différents parcours de vieillissement de la population et à la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes âgées en milieu d'hébergement. Elle salue l'engagement des militantes de la FIQ, leur audace et leur volonté de ne pas baisser les bras, qui se reflètent notamment dans le fait qu'elles se dotent d'une nouvelle structure. Selon madame Charpentier, par la création de la FIQP, les militantes posent un geste de solidarité et de lutte et manifestent une volonté de changement. « *Nous sommes une majorité de femmes qui soignent une majorité de femmes âgées et le cœur a pris le dessus sur la tête* », souligne-t-elle.

Le vieillissement nous concerne toutes! Pourtant, elle constate que nous vivons dans une société qui entretient des idées négatives, souvent fausses et alarmistes, sur ce sujet et qui expose les personnes âgées à l'âgisme, au sexisme et à diverses formes d'exclusion sociale. Pourquoi, encore aujourd'hui, cacher notre âge qui n'est pourtant pas un handicap? C'est donc sous le thème *Femmes, vieillissements et solidarités* que madame Charpentier offrira une conférence sur les préoccupations et les enjeux qui nous interpellent toutes au regard du vieillissement de la population, avec une attention toute particulière sur les femmes.

Ces enjeux s'articulent autour de trois axes propices au développement d'une collaboration interdisciplinaire qui se déclinent comme suit :

L'axe macrosocial concerne le vieillissement de la population en plein cœur d'un contexte social et politique marqué par la privatisation et la raréfaction des services publics. Quant à l'axe mésosocial, il a trait aux niveaux de structures, à la lourdeur administrative ainsi qu'aux fusions d'établissements. La réforme Barrette propose de passer de 182 à 34 établissements, ce qui représente un défi colossal dépassant la réalité. Enfin, ces deux premiers axes conduisent au troisième, soit l'axe microsocial qui concerne les trajectoires et les parcours de vie et de vieillissement impliquant des personnes qui souffrent face à tous ces changements et qui ont de moins en moins de pouvoir. De là, l'importance de prendre la parole pour celles qui sont sans voix.

En effet, depuis la publication de son livre *Condition féminine et vieillissement*, en 1995, madame Charpentier constate que même après toutes ces années, les questions touchant les femmes et le vieillissement sont toujours aussi pertinentes et d'actualité, mais elles se posent toutefois différemment.

On assiste à une féminisation du vieillissement et à des inégalités sociales qui perdurent : 75 % des personnes hébergées sont des femmes. Également, 56,6 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes, 66 % chez les 85-89 ans et 83 % chez les centenaires. En fait, si l'on peut dire que ces femmes appartiennent à une génération qui a ouvert des portes et à qui l'on doit de nombreuses réalisations, ces mêmes femmes aujourd'hui âgées de 65 à 74 ans touchent 65 % du revenu moyen des hommes (prestations publiques), soit un revenu annuel moyen de 20 000 \$. Elles arrivent toutefois à rattraper, à 80 ans, 80 % du revenu des hommes.

Conjuguer vieillir au féminin pluriel signifie également être capable de reconnaître que de grandes inégalités sociales pèsent plus lourdement pour ces femmes qui ont sacrifié beaucoup pour prendre soin des leurs toute leur vie. Malheureusement, la persistance des normes de genre fait en sorte que ces femmes sont plus nombreuses à être pauvres et aux prises également avec la maladie, se retrouvant en fin de vie moins soutenues par la société.

Les soignantes travaillent avec des personnes qui sont au bout de leur vie, souvent appauvries parce qu'elles ont travaillé en dent de scie, vivant bien souvent dans des conditions précaires (les femmes sont plus pauvres et ne peuvent pas toujours se payer les soins requis). Lorsqu'on connaît le montant exigé pour la personne hébergée, on n'est pas surpris que ces femmes se privent de soins dans les établissements privés.

Pour les personnes hébergées, les soignantes sont des anges. Elles ont du courage, de la patience et le désir du cœur. En effet, intervenir est un art. Pour les personnes seules, les soignantes sont tout ce qui leur reste; elles ont besoin de ces liens. La violence est souvent engendrée par les autres résidents. Des gens qui ne se connaissent pas sont obligés de vivre ensemble 24 heures par jour dans un milieu qu'ils n'ont pas choisi. Le CHSLD représente donc la sécurité pour eux. Toutefois, ce n'est pas un milieu de vie, mais bien un milieu de fin de vie dont le seul critère qui fait la différence est international, soit le nombre de patients par employé. Ces patients sont conscients des enjeux et de la surcharge de travail, c'est pourquoi ils ne se plaignent pas. Cependant, le fait de ne pas se plaindre affecte le pouvoir d'agir et d'intervenir.

Madame Charpentier salue l'engagement des militantes de la FIQ, insistant fortement sur l'importance d'unir nos voix afin de redonner un peu de pouvoir à ces personnes âgées vulnérables et impuissantes devant tous les changements imposés par une réforme irréaliste. « *En terminant, je vous souhaite énergie, intelligence, perspicacité et bon courage dans la création de votre nouvelle organisation. La FIQP témoigne de la solidarité qui vous unit* », conclut sur ces mots madame Charpentier.

Un comité plénier de 30 minutes est ouvert.

Questions de privilège :

- Madame Martine Beaulieu, comité exécutif provisoire de la FIQP, livre les informations pertinentes concernant le cocktail, offert gracieusement par le Fonds de solidarité FTQ, qui se tiendra à l'ajournement des débats.

- Considérant que les activités se sont déroulées plus rapidement que prévu et en raison de la soirée festive qui aura lieu ce jour même, madame Marie-Claude Ouellet, comité exécutif de la FIQ, annonce à la délégation que les travaux du jeudi débiteront à compter de 10 h.

Elle poursuit en demandant à la présidence des débats de déroger du fonctionnement de l'assemblée pour offrir une main d'applaudissement aux membres du comité exécutif provisoire de la FIQP pour le travail exemplaire accompli tout au cours de la journée.

Ajournement à 17 h 12.

9. « L'ÉTHIQUE DANS LES SOINS », CONFÉRENCE DONNÉE PAR MONSIEUR BERNARD ROY, PROFESSEUR TITULAIRE, FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES, UNIVERSITÉ LAVAL

Présenté par : Madame Sonia Mancier, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP, accompagnée de monsieur Bernard Roy, professeur titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval.

Aucun document de référence.

Madame Sonia Mancier présente monsieur Bernard Roy, professeur titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval et l'invite à prononcer sa conférence intitulée *L'éthique dans les soins*, dans le cadre du souper du congrès de fondation de la FIQ | Secteur privé.

Selon monsieur Roy, l'avenir du système passe par l'implantation de dispensaires urbains afin de renforcer la 1^{re} ligne. Malheureusement, il n'y a jamais eu de recherches effectuées sur les soins dans les territoires du nord du Québec et leur impact sur la population. D'ailleurs, il aimerait bien qu'on ne parle pas que de

données probantes, mais aussi de données parlantes, car les soins, ça se donne aussi par la parole et le toucher. La souffrance, ça ne se calcule pas toujours. Soigner, ça s'inscrit dans le temps, la confiance et la relation. En anglais, on fait référence à des données évidentes.

Pendant que les médecins sont formés pour avoir raison et pour prendre des décisions, on forme les infirmières dans la soumission et l'obéissance ainsi que dans le respect de la hiérarchie. Il faudrait plutôt les former pour qu'elles aient l'assurance d'être à la bonne place, au bon moment et qu'elles soient aptes à prendre des décisions. C'est d'ailleurs ce que vise la formation *Advocacy et les soins sécuritaires*. Il faut prendre notre place et prendre la parole. Malheureusement, les universitaires croient qu'il faut développer la pensée critique seulement au 2^e cycle.

Selon lui, il faut politiser les choses. On ne travaille pas avec des chaussures. Les soignantes font face à la vulnérabilité et à la souffrance; elles ne font pas qu'appliquer des techniques. Ce n'est pas l'OIIQ qui va changer les choses. Il ne sera pas un agent de changement social. À titre d'exemple, le code de déontologie des infirmières du Québec, à la différence de celui des infirmières du Canada, ne parle pas de racisme, d'équité ou de justice.

À titre d'exemple, monsieur Roy cite aussi madame Isabelle Têtu de la Clinique SABSA qui n'a jamais eu de plan de carrière, mais bien un plan de care : elle a suivi diverses formations, dont celle d'infirmière praticienne spécialisée pour soigner les clientèles vulnérables. Une société honorable s'occupe de ses plus vulnérables. Nous sommes une société de moins en moins honorable.

Il mentionne aussi le glissement de la santé communautaire vers la santé publique qui est « top-down » et essentiellement médicale. La santé communautaire est avant tout une approche multidisciplinaire.

« *On perd notre mémoire collective : on oublie que des infirmières ont fait des choses extraordinaires au Québec. C'est pour cette raison que la collection Infirmières, communautés, sociétés a été créée* », mentionne monsieur Roy. Madame Louise Gareau qui a lutté pour l'amélioration de l'accès aux soins et aux services de santé pour les femmes a fait l'objet d'une publication de même que les infirmières de colonie.

Il n'y a pas d'argent pour des recherches en soins infirmiers ni de revue de soins infirmiers qui parle de politique et de société. Et pourtant, les infirmières sont le dernier rempart des droits des patients. Elles doivent se politiser. Il faut aussi « dégenrer » les soins, trop souvent perçus comme étant féminins (le sexe de la sollicitude). Vouloir être une agente de changement est contraire à la norme. Il faut créer des débats et prendre la parole dans l'espace public. Les professionnelles du réseau de la santé ont peur et le ministre Barrette contribue à créer ce climat. Quand on a peur, on ne parle pas ; parler devient un acte de résistance. Ce n'est pas normal que ça soit les familles qui dénoncent la mauvaise qualité de certains services.

Il est aussi question de l'éthique du care et de sa dimension sociale et politique. Il est inspiré de l'éthique féministe et a aussi inspiré l'élaboration d'*Advocacy II*.

Enfin, il décrit le travail des infirmières de la Californie dans leur approche collective et leur lutte pour obtenir des ratios.

LE JEUDI 6 OCTOBRE 2016

Reprise de la séance à 10 h 3.

Madame Joanne Poulin agit à titre de présidente des débats.

10. « TOUJOURS PLUS RICHE DE SON PASSÉ ET FORTE DE SON AVENIR », ALLOCUTION DE MADAME DIANE LAVALLÉE, 1^{RE} PRÉSIDENTE DE LA FIIQ (1987-1993)

Présenté par : Madame Martine Beaulieu, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP, accompagnée de madame Diane Lavallée, 1^{re} présidente de la FIIQ.

Aucun document de référence.

Madame Martine Beaulieu présente madame Diane Lavallée, première présidente de la Fédération, alors la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ). Elle fait état de sa carrière et l'invite à prononcer sa conférence intitulée *Une organisation toujours plus riche de son passé et forte de son avenir*.

Madame Diane Lavallée se dit tout d'abord honorée de participer à l'inauguration de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec | Secteur privé créée dans le but de permettre de donner aux travailleuses de la santé, exclues des CISSS et des CIUSSS, l'outil collectif capable de défendre leurs intérêts spécifiques. Constatant tout le chemin parcouru par la FIQ, elle mentionne que les prémises de la création de la FIIQ en 1987 demeurent toujours d'actualité. Elle rappelle également les engagements pris lors de la fondation de cette Fédération née d'une volonté des infirmières du Québec de développer une plus grande solidarité, en unissant leur force pour améliorer leurs conditions de travail.

Madame Lavallée fait un peu d'histoire et évoque les luttes menées à plusieurs occasions au cours des années et le fait que les gains obtenus l'ont été grâce à la solidarité et à la force syndicale. Selon elle, les bases solides sur lesquelles s'est construite la FIIQ et sa capacité d'adaptation et d'anticipation lui ont permis d'affronter des conjonctures difficiles et des transformations du réseau qui ont été imposées par divers gouvernements.

Avec la création de la FIQP, la FIQ se montre à nouveau proactive dans le contexte de mégastuctures qui forcent la création de mégasyndicats au sein du réseau, tout en excluant de leur rang un nombre important de professionnelles provenant des établissements privés conventionnés (EPC) et des établissements privés.

L'opposition de partout au projet de loi 10 du ministre Barrette n'a pas réussi à le convaincre de faire marche arrière. La FIQ n'a donc eu d'autre choix que de s'ajuster à cette folle réalité. Les syndicats régionaux, membres fondateurs de la FIIQ en 1987, subissent eux aussi les contrecoups de la transformation du réseau. Ils supportent la création de nouveaux syndicats CISSS et CIUSSS, forts et présents dans les régions, et du même souffle participent à la création d'une nouvelle fédération syndicale au Québec, en brisant l'isolement de leurs membres des EPC et des établissements privés, pour mieux défendre leurs droits.

Il y aura donc une FIQ (secteur public) et une FIQP (secteur privé) avec chacune ses propres statuts et règlements. Cette nouvelle figure syndicale en santé viendra accroître le positionnement de la FIQ sur l'échiquier syndical et sur la place publique, lorsqu'il est question de qualité de soins et de conditions de vie pour les personnes hébergées dans les centres d'hébergement au Québec.

Madame Lavallée poursuit en mentionnant que la FIQP sera une agente de changement social en offrant à ses clientèles des conditions de vie décentes, respectueuses de leurs divers besoins, dans un souci constant de conserver leur dignité. Il est souvent question ici de gens ayant notamment des troubles de comportement et cognitifs importants, bref des personnes parmi les plus vulnérables. Vous êtes pour eux plus que des intervenants clés pour répondre à leurs besoins de base. Vous êtes souvent considérées comme leur seule famille.

Par ailleurs, si l'on se fie à la courbe démographique du Québec, les défis dans ce secteur sont grands et nombreux. À titre d'exemples, elle cite entre autres le fait de veiller à donner des conditions de travail aidant à la stabilité des équipes soignantes, de favoriser le travail interdisciplinaire dans un contexte où les soins sont de plus en plus grands et variés, d'exiger que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mette à jour ses ratios de personnel pour assurer une prestation adéquate de soins et de services

aux personnes hébergées et, enfin, de demander à ce que le MSSS se penche sérieusement sur la problématique de surmédicalisation auprès des personnes hébergées.

En ce qui concerne les enjeux pour la FIQP, elle réitère la nécessité de contrer le pouvoir médical qui a pris de plus en plus d'importance au cours de la dernière décennie. Elle croit fermement à la nécessité de protéger le caractère public du système de santé et considère que la population du Québec peut compter sur la FIQ pour demeurer le chien de garde de ce qui reste de notre réseau public.

Quant à l'amélioration des conditions de vie et à la santé des gens qui œuvrent dans le réseau, plusieurs études confirment que la souffrance psychologique est omniprésente et contient des éléments de douleur physique, de stress, de fatigue et surtout, de violence collective et individuelle. En conséquence, quelques pistes de solution seraient à envisager, notamment la réorganisation physique des lieux de travail, une meilleure répartition des tâches, davantage d'emprise sur l'organisation du travail et une réorganisation des horaires.

Madame Lavallée croit de plus qu'il faut travailler à améliorer les conditions salariales des salariés de l'État et mettre en pièces le préjugé face à leur rémunération soi-disant exceptionnelle. Des études de l'Institut de la statistique du Québec démontrent qu'il y a de la place pour bonifier les salaires des professionnelles de la santé qui tiennent ce réseau à bout de bras et, de plus en plus, au péril de leur santé.

« Il faut poursuivre la critique constructive du réseau et tenter de contrer les dérives de la réforme Barrette. Avec tous ces changements, nous nous éloignons de la prévention, de l'investissement accru en soins à domicile et de l'importance à accorder à la santé publique et aux services sociaux », souligne-t-elle.

Si le passé est garant de l'avenir, pour accélérer le pas afin de contrer le pouvoir médical, influencer davantage les réformes gouvernementales et s'assurer que toutes les professionnelles en soins du réseau de la santé y trouvent leur compte, ainsi que la population, il serait impératif de regrouper toutes ces professionnelles au sein d'une même organisation. En effet, les professionnelles psychologues, physiothérapeutes, nutritionnistes, diététistes, ergothérapeutes, sages-femmes et ambulanciers font face aux mêmes problématiques et enjeux et arriveront sans doute un jour au même constat que la FIQ dresse depuis près de 30 ans, à savoir que l'union fait la force!

« La FIQ et la FIQP, avec leurs 70 000 membres, ont la crédibilité et la force pour jouer ce rôle de rassembleur », conclut madame Lavallée.

Question de privilège :

- Madame Sonia Mancier, comité exécutif provisoire de la FIQP, informe les déléguées qu'un montage vidéo annonçant la création de la FIQ | Secteur privé sera diffusé sur la page Facebook de la FIQ à compter de demain.

Elle poursuit en indiquant qu'elles pourront dès aujourd'hui se procurer à l'accueil des affiches et des épinglettes à l'effigie de cette nouvelle organisation, afin d'en faire la distribution auprès de leurs membres.

7. STATUTS ET RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du projet de Statuts et règlements de la nouvelle fédération

Tel que déjà annoncé, la présidente des débats ouvre une délibérante de 20 minutes sur l'ensemble des recommandations déposées. Aucune intervention n'étant soulevée, la présidente des débats appelle le vote.

A16-C-I-03 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE I – NOM - BUTS - SIÈGE SOCIAL
« D’adopter le chapitre I des Statuts et règlements de FIQP. »
Martine Tremblay - Josée Chartré **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-04 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE II – REGROUPEMENT DE FÉDÉRATIONS
« D’adopter le chapitre II des Statuts et règlements de FIQP. »
Martine Tremblay - Josée Chartré **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-05 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE III – AFFILIATION
« D’adopter le chapitre III des Statuts et règlements de FIQP. »
Martine Tremblay - Josée Chartré **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-06 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE IV – ADMISSION - DÉSAFFILIATION - RADIATION
« D’adopter le chapitre IV des Statuts et règlements de FIQP. »
Martine Tremblay - Josée Chartré **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-07 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE V – CONGRÈS
« D’adopter le chapitre V des Statuts et règlements de FIQP. »
Sonia Mancier - Martine Beaulieu **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-08 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE VI – CONSEIL FÉDÉRAL
« D’adopter le chapitre VI des Statuts et règlements de FIQP. »
Sonia Mancier - Martine Tremblay **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-09 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE VII – COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL
« D’adopter le chapitre VII des Statuts et règlements de FIQP. »
Martine Beaulieu - Geneviève Rouleau **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-10 IL EST PROPOSÉ:

CHAPITRE VIII – DEVOIRS ET POUVOIRS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL

« D'adopter le chapitre VIII des Statuts et règlements de FIQP. »

Martine Beaulieu - Geneviève Rouleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A16-C-I-11 IL EST PROPOSÉ:

CHAPITRE IX – COMITÉS FÉDÉRAUX

« D'adopter le chapitre IX des Statuts et règlements de FIQP. »

Martine Beaulieu - Geneviève Rouleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A16-C-I-12 IL EST PROPOSÉ:

CHAPITRE X – ÉLECTIONS

« D'adopter le chapitre X des Statuts et règlements de FIQP. »

Geneviève Rouleau - Sonia Mancier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A16-C-I-14 IL EST PROPOSÉ:

CHAPITRE XI – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

« D'adopter le chapitre XI des Statuts et règlements de FIQP. »

Geneviève Rouleau - Sonia Mancier

A16-C-I-13 IL EST PROPOSÉ: (amendement)

CHAPITRE XI – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

« Modifier le texte de l'article 3 – *Cotisation*, du chapitre XI – *Dispositions financières*, du 2^e paragraphe pour lire : *La cotisation est fixée lors du congrès. Cette cotisation est payable en 12 versements dus le premier de chaque mois.* »

Michel T. Léger - Shirley Dorismond

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A16-C-I-14 IL EST PROPOSÉ: (telle qu'amendée)

CHAPITRE XI – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

« D'adopter le chapitre XI des Statuts et règlements de FIQP et de modifier le texte de l'article 3 – *Cotisation*, du chapitre XI – *Dispositions financières*, du 2^e paragraphe, pour lire : *La cotisation est fixée lors du congrès. Cette cotisation est payable en 12 versements dus le premier de chaque mois.* »

Geneviève Rouleau - Sonia Mancier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A16-C-I-15 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE XII – COMITÉ VÉRIFICATION INTERNE
« D’adopter le chapitre XII des Statuts et règlements de FIQP. »
Geneviève Rouleau - Sonia Mancier **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-16 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE XIII – MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS
« D’adopter le chapitre XIII des Statuts et règlements de FIQP. »
Geneviève Rouleau - Sonia Mancier **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-17 IL EST PROPOSÉ:
CHAPITRE XIV – DISPOSITIONS DIVERSES
« D’adopter le chapitre XIV des Statuts et règlements de FIQP. »
Geneviève Rouleau - Sonia Mancier **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

A16-C-I-18 IL EST PROPOSÉ:
« D’adopter les Statuts et règlements de FIQP. »
Martine Tremblay - Sonia Mancier **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

À l’issue de l’adoption des Statuts et règlements, la délégation salue chaleureusement la création officielle de la FIQ | Secteur privé.

Questions de privilège :

- Madame Martine Beaulieu, comité exécutif provisoire de la FIQP, adresse des remerciements aux salariées de la FIQ qui ont contribué à la réussite de ce grand rassemblement. Une gerbe de fleurs est remise à chacune en guise de reconnaissance envers leur dévouement, leur gentillesse, leur persévérance, sans oublier leurs précieux conseils.

- Monsieur Daniel Gilbert, responsable politique, remercie, au nom du comité exécutif de la FIQ, les militantes des établissements privés qui ont formé le comité exécutif provisoire de la FIQP pour permettre la réalisation de cette instance extraordinaire. Ce geste est un pas de plus vers l’avant visant à former une belle et grande organisation syndicale enrichie d’une nouvelle Fédération.

11. MOT DE CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Présenté par : Mesdames Martine Tremblay, Martine Beaulieu, Josée Chartré, Sonia Mancier et Geneviève Rouleau, membres du comité exécutif provisoire de la FIQP.

Avant de prononcer le mot de clôture, une photo souvenir des membres du comité exécutif provisoire de la FIQP et du comité organisateur de la FIQ est prise afin d’immortaliser ce grand moment historique.

À tour de rôle, les membres du comité exécutif provisoire s'adressent à la délégation en précisant qu'une première page de l'histoire de la FIQ | Secteur privé se termine déjà. La tenue des conférences qui se sont déroulées dans le cadre de ce congrès a permis de constater que la création de la FIQP tombe à point nommé. « *Nous avons compris qu'en plus d'être des alliées importantes pour la FADOQ et le RIIRS, nous, les militantes de la FIQP, avons une responsabilité importante : nous ne devons plus nous taire. Monsieur le ministre Gaétan Barrette, l'omerta, c'est terminé!* »

En terminant, elles tiennent à remercier chaleureusement les salariées de la FIQ, les commanditaires ainsi que l'ensemble de la délégation parce que « *Public ou privé, la FIQ c'est la FIQ.* », concluent les membres du comité exécutif provisoire de la FIQP.

C'est sous les applaudissements de la délégation que prend fin le congrès de fondation de la FIQ | Secteur privé.

Question de privilège :

- Au nom de la présidente de la FIQ, madame Régine Laurent, et du comité organisateur, madame Marie-Claude Ouellet, comité exécutif de la FIQ, remercie le comité exécutif provisoire de la FIQP pour le message chaleureux livré à leur égard.

Elle poursuit en soulignant qu'en réponse au souhait formulé par les membres du Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ), le comité exécutif provisoire a accepté que dorénavant des places soient attirées lors des instances, afin que soient regroupées les déléguées de la FIQP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

Martine Beaulieu, agente syndicale
Groupe Champlain Inc.

Josée Chartré, responsable locale
Groupe Roy Inc.

Sonia Mancier, présidente locale
Vigi Santé Ltée (Montréal)

Geneviève Rouleau, agente syndicale
Groupe Champlain Inc. (Outaouais)

Martine Tremblay, présidente locale
Groupe Champlain Inc. (Montréal)

Fabienne Pouliot, secrétaire d'assemblée

Procès-verbal adopté le

Liste des présences
Congrès de fondation de FIQP 5 et 6 octobre 2016

<u>Déléguée</u>	<u>Syndicat / Établissement</u>
BEAULIEU, ANNIE	470-001 - Résidence Sorel-Tracy Inc.
BEAULIEU, MARTINE	159-008 - Groupe Champlain Inc. (C Héb Champlain des Montagnes) / Membre CE provisoire
BEAULIEU, MICHELLE	530-008 - Centre d'Accueil Saint-Joseph de Lévis Inc.
BEDARD, NANCY	Comité exécutif fédéral
BISSONNETTE, SYLVIE	FIQ Montréal
BLAIS, GILBERT	505-001 - Résidence Riviera Inc.
BOIVIN, NANCY	402-007 - Centre Le Cardinal Inc.
BOMBA, ROBERTO	Comité exécutif fédéral
BOUCHARD, JULIE	FIQ Québec
BOUCHARD, LINDA	Comité exécutif fédéral
BOUCHER, CLAUDE	Comité exécutif fédéral
BOUTIN, DOMINIQUE	211-008 - Centre hospitalier St-François Inc.
CAMERON, DANY	485-001 - CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes Inc.
CARBONNEAU, MELISSA	530-008 - Centre d'Accueil Saint-Joseph de Lévis Inc.
CHARPENTIER, CHRISTIANE	410-007 - Groupe Roy Santé Inc.
CHARPENTIER, MICHÈLE	Conférencière
CHARTRE, JOSEE	410-007 - Groupe Roy Santé Inc. / Membre CE provisoire
CHERFAOUI, KAMAL	1017-007 - Groupe Champlain Inc. (Montréal)
CHRETIEN, JOSEE	636-008 - Pavillon Bellevue Inc.
CONRATH, PATRICIA	505-001 - Résidence Riviera Inc.
CÔTÉ, JEAN-FRANÇOIS	FIQ Québec
CYR, PATRICK	575-001 - Groupe Champlain Inc. (Montérégie)
DESCHAMPS, MANON	402-007 - Centre Le Cardinal Inc.
DESSUREAULT, LUCE	FIQ Montréal

<u>Déléguée</u>	<u>Syndicat / Établissement</u>
DIONNE, MANUEL	FIQ Montréal
DORISMOND, SHIRLEY	001 - AIM
DORVIL, CATHELINE	1017-007 - Groupe Champlain Inc. (Montréal)
DUMAS, JOSEE	1015-008 - Groupe Champlain Inc. (Chaudière-Appalaches)
DUPONT, MAURICE	Président FADOQ / Invité
GAGNON, STEPHANE	Conférencier
GAUTHIER, MURIELLE	FIQ Montréal
GILBERT, DANIEL	Comité exécutif fédéral
GIRARD, LINDA	485-001 - CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes Inc.
GIROUX, MARIE-JOSEE	211-008 - Centre hospitalier St-François Inc.
GIROUX, PIERRE	FIQ Montréal
GUERRA, LYNE	469-001 - Villa Medica Inc.
HERVIEUX, GENEVIEVE	469-001 - Villa Medica Inc.
HUPE, MARGUERITE	177-008 - Hôpital Ste-Monique Inc.
KENNEY, DEBORAH	297-002 - Hôpital Shriners pour enfants (Québec) Inc.
LAFLAMME, ANIK	297-002 - Hôpital Shriners pour enfants (Québec) Inc.
LAMONTAGNE, ANDRÉE	Présidente RIIRS
LAMOTHE, CAROLINE	007 - SRPSQ
LAPIERRE, KARINE	FIQ Montréal
LAPOINTE, LINDA	Comité exécutif fédéral
LAROCHELLE, MANON	008 - SPSQ
LAROCHELLE, MARYLOU	177-008 - Hôpital Ste-Monique Inc.
LAROCQUE, LINE	Comité exécutif fédéral
LAURENT H, REGINE	Comité exécutif fédéral
LAVALLÉE, DIANE	Conférencière

<u>Déléguée</u>	<u>Syndicat / Établissement</u>
LEGER, MICHEL T.	002 - PSSU
LEJEUNE, JULIE	FIQ Montréal
LESSARD, NATHALIE	483-008 - La Corporation Notre-Dame de Bon- secours
LORD, NATHALIE	463-007 - CHSLD Age3 Inc.
MANCIER, SONIA	002 - PSSU / Membre CE provisoire
MARLEAU, GAÉTANE	367-001 - Manoir St-Patrice Inc.
MARTEL, MARIE-CLAUDE	FIQ Montréal
MARTEL, PATRICIA	309-002 - Vigi Santé Ltée (Montérégie)
MARTIN, CHANTAL	FIQ Montréal / Présidence des débats
MORIN, SUZANNE	306-002 - Centre d'Accueil Marcelle Ferron Inc.
NICOL, MANON	160-008 - Vigi Santé Ltée CHSLD Vigi Notre- Dame de Lourdes
NOISEUX, ISABELLE	575-001 - Groupe Champlain Inc. (Montérégie)
OUELLET, MARIE-CLAUDE	Comité exécutif fédéral
PAQUET, JOSÉE	FIQ Montréal
PAQUIN, YVES	651-008 - Jardins du Haut Saint-Laurent (1992) inc.
PELLETIER, DANIE	008 - SPSQ
POIRIER, MICHELLE	FIQ Montréal
POULIN, JOANNE	FIQ Estrie / Présidence des débats
POULIOT, FABIENNE	FIQ Québec / Secrétariat d'assemblée
QUIRION, LOUISE	1015-008 - Groupe Champlain Inc. (Chaudière-Appalaches)
RENAUD, JOSÉE	FIQ Québec
RINGUET, MARIE-EVE	410-007 - Groupe Roy Santé Inc.
ROULEAU, GENEVIEVE	598-711 - Groupe Champlain Inc. (Outaouais) / Membre CE provisoire
ROY, BERNARD	Conférencier
ROY, ISABELLE	463-007 - CHSLD Age3 Inc.

<u>Déleguée</u>	<u>Syndicat / Établissement</u>
SAMSON, JACQUES	232-008 - Vigi Santé Ltée (Capitale-Nationale)
SÉGUIN, AMÉLIE	FIQ Montréal
TETREAUULT, DANIELLE	309-002 - Vigi Santé Ltée (Montérégie)
TOUTLOFF, NANCY	598-711 - Groupe Champlain Inc. (Outaouais)
TREMBLAY, GHISLAINE	448-002 - Vigi Santé Ltée (Montréal)
TREMBLAY, MARTINE	575-001 - Groupe Champlain Inc. (Montérégie) / Membre CE provisoire
TREMBLAY, SABRINA	651-008 - Jardins du Haut Saint-Laurent (1992) inc.
TREMBLAY, SUZY	370-001 - Résidence Angelica Inc.
TURBIDE, NATHALIE	306-002 - Centre d'Accueil Marcelle Ferron Inc.
USE, MARIANNE	470-001 - Résidence Sorel-Tracy Inc.
WILLIAMSON, SHIRLEY	159-008 - Groupe Champlain Inc. (C Héb Champlain des Montagnes)

soigner:
une œuvre
collective

NOTES



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

FIQ Montréal | Siège social

1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec

1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca/fiqp | info@fiqsante.qc.ca   